

35 H LE DÉBUT DE LA FIN

A l'occasion des élections du 5 avril, nous revenons avec vous sur l'accord qui nous imposa 33 minutes de travail journaliers payées seulement 13mn.

Réponse à vos questions.

Si FO/CFTC/CFE-CGC n'avaient pas signé l'accord "assurons l'avenir de Vesoul" en 2018, la boîte aurait-elle mise la clef sous la porte ?

NON : la direction a refusé à l'époque, malgré les demandes de la seule CGT, de donner les éléments d'appréciation qui permettent d'évaluer la santé économique du site de Vesoul.

Les signataires n'ont donc pas eu ces éléments avant de signer, la main sur le cœur, cet accord de recul social historique.

Nous avons eu à la place un "BenchMark" (voir page 2 de l'accord fin des 35 heures), un document comparatif monté de toutes pièces artificiellement par la direction qui montrait une "performance économique du site encore décalée par rapport aux acteurs du marché".

Ce document expliquait que notre taux horaire était plus élevé de 5% que celui de GT Logistics par exemple. Au moment même de la signature de l'accord, le journal MEDIAPART dénonçait un scandale de logiciel sophistiqué utilisé conjointement par Peugeot et Renault pour augmenter les prix de vente de 15% des pièces détachées dont ils avaient le monopole. Cette entente est contraire à la loi, nous l'avions dénoncé à l'époque, le but étant d'escroquer les consommateurs à hauteur de 1.5 milliards d'euros par an.

La prétendue concurrence libre et loyale ne sert qu'aux discours, pour nous faire accepter des sacrifices au nom de la compétitivité comme cette 1/2 heure obligatoire non payée.

En 2013, en pleine crise de l'entreprise, FO expliquait dans un tract que Vesoul rapportait le tiers des bénéfices du groupe.

L'activité PR à Vesoul est donc à forte valeur ajoutée.

Le chantage à l'emploi et la mise en concurrence des travailleurs entre eux sont de vieux arguments patronaux qui remontent à l'époque de germinal.

A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL OUI, mais nivelé par le haut.

Hier cet accord outrancier ne se justifiait pas, aujourd'hui avec 13.4 milliards de profits encore moins.

Pourquoi alors le patron nous a-t-il obligé à faire cette demi-heure supplémentaire ?

L'accord est très clair: pour être performant il nous faut "maîtriser la masse salariale", page 5 de l'accord, "limiter le coût du travail" page 6 de l'accord.

Cette augmentation de 33 minutes du temps de travail payée seulement 13 minutes a pour but de masquer notre baisse de salaire horaire en payant en partie les heures supplémentaires.

Mais pour combattre le chômage de masse et suivre l'augmentation des prix et des carburants il nous faut au contraire baisser le temps de travail et augmenter les salaires.

Avec 13.4 milliards de profits, l'argent déborde dans les caisses de l'entreprise.

Nous revendiquons toujours à la CGT la semaine de 35 h sans perte de salaire.

L'accord fin des 35 heures est-il limité dans le temps ?

Selon l'article 8.2, le présent accord est conclu pour une durée de 5 ans, <u>et sera tacitement reconduit par</u> <u>période de 5 ans sauf dénonciation par les signataires.</u>

Cet accord est donc virtuellement sans fin.

Selon ce même accord, **en juin 2023** les syndicats signataires vont se réunir afin d'étudier la situation du site. Ce sera le moment pour nous de leurs mettre la pression.

Mais d'ici là une opportunité s'offre à nous de lancer un message fort à la direction du site :

Un bulletin de vote CGT, un vote de protestation, de colère même, comme un avertissement à la direction et aux syndicats signataires.

Le retour à 35 heures est une nécessité. Comme disaient les grévistes en 2018. PAS DE TRAVAIL SANS SALAIRE!

VOTER CGT C'EST VOTER CONTRE LE TRAVAIL GRATUIT

POURQUOI SOMMES NOUS LES SEULS À TRAVAILLER 37.78 h/semaine?

Cette question est légitime. Mais d'abord pourquoi avons-nous été les premiers ?

Au moment de la mise en place des 35 heures à l'orée des années 2000, la direction avait mis les 20 minutes de temps de pause casse-croûte en fin de poste contrairement à d'autres sites où le temps de pause casse-croûte de 20 minutes (30 mn à Sochaux) se rajoutaient aux 24 minutes de temps de pause physiologique. Le temps de présence dépassant les 8 heures, <u>augmenter le temps de travail impliquait de supprimer une</u> tournée ce qui était impossible dans **une usine terminale**.

Ce n'était pas le problème à Vesoul. La CGT a subi également un revers électoral historique en 2018 car plus de 75 % des électeurs ont voté pour les syndicats de la direction pensant se protéger de toutes attaques de nos exploiteurs. Cet affaiblissement de la CGT souhaité par la direction lui a largement facilité la tâche pour augmenter notre temps de travail. Elle pensait, à tort, que l'affaire allait passer comme une lettre à la poste.

CE QUI N'A PAS ÉTÉ LE CAS.

Pour le moment, les autres sites ne sont pas concernés. C'est tant mieux pour eux.

Il est évident que les débrayages approuvés par la grande majorité des salariés et la pétition organisée par la CGT qui a recueilli plus de 12000 signatures au niveau du groupe, soit l'équivalent du tiers des ouvriers de l'époque ont sonné comme un avertissement retentissant pour PSA.

Notre combat en 2018 n'aura pas été vain.

Exigez le retour à 35 heures est une demande d'égalité inter-sites.

UN BULLETIN DE VOTE CGT, C'EST L'EXIGENCE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE SUR TOUS LES SITES

ON NOUS AVAIT POURTANT PROMIS QUE CES 33 MINUTES <u>SUPPRIMERAIENT</u> LES SAMEDIS OBLIGATOIRES ET GRATUITS ?

L'accord dit le contraire : l'article 4 page 6 nous explique que « la modulation du temps de travail...NCS...NEC s'appliquera. » Les samedis « gratuits » restent.

Pour rappel la CFDT/FO/CFTC/CFE-CGC ont signé ces 2 accords.

Pire en 2020, tous les élus

CFDT/FO/CFTC/CGC ont voté favorable à Vesoul pour la réactivation de ces samedis « gratuits ».

Nous avons été les seuls à avoir combattu le NCS, le NEC, les samedis obligatoires et la fin des 35 heures

L'ACCORD A POURTANT PERMIS L'EMBAUCHE DE PLUS DE 100 SALARIÉS EN 4 ANS ?

En échange de ces sacrifices l'accord a promis **80** embauches sur le site. **Sauf que l'augmentation du temps de travail a détruit 124 emplois.** Cela signifie que RSH aurait pu en embaucher, avec une demi-heure de moins, 204 (124+80)! Les effectifs du site ont fondu de 500 salariés sur 4 ans.

Êtes-vous prêt à accepter aujourd'hui encore une demi-heure supplémentaire en échange de 80 CDI?